

Commission administrative paritaire nationale

Agir pour nos métiers, l'éducation et la culture !

Bibliothécaires

VOTEZ



SYNDICAT NATIONAL
DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE,
UNIVERSITAIRE ET DES
BIBLIOTHÈQUES

Membre de
FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE



Voter, c'est poser un acte solidaire face à la mise en concurrence des agents !

Membre de la Fédération syndicale unitaire (FSU), le SNASUB-FSU s'efforce tous les jours de défendre les statuts et les conditions de travail des personnels des bibliothèques, contre toutes les mesures qui visent à individualiser les carrières et à instaurer la division entre les collègues.

Expérimentés, dynamiques et offensifs, ses élus défendent vos droits dans les CAP (titularisation, mutation, avancement, demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel, etc.). Si vous êtes victimes d'autoritarisme, voire de harcèlement, ils vous soutiennent. Que vous soyez syndiqués ou non, ils vous défendent sans discrimination, sans corporatisme ni clientélisme. Ils travaillent dans la transparence, informent et rendent compte de tout à toutes et à tous.

Mais l'action du SNASUB-FSU ne se limite pas à la défense individuelle des personnels : elle s'inscrit dans un cadre plus général de défense des revendications collectives et des statuts de la fonction publique.

Voter, c'est porter ensemble des revendications fortes contre l'austérité !

Avec la FSU, le SNASUB-FSU refuse cette politique d'austérité mise en place par les gouvernements successifs qui, pour sauver les dividendes des actionnaires, ne cessent de réduire les dépenses publiques et sociales, écrasant le pouvoir d'achat des salariés et des ménages et aggravant les inégalités au risque de provoquer une récession généralisée. Il est au contraire favorable à une autre répartition des richesses produites qui serait rendue possible par une réforme fiscale de très grande ampleur, visant à mobiliser les dizaines de milliards d'euros de la rémunération des actionnaires, de la spéculation financière ou de la fraude fiscale au profit de l'intérêt général.

Avec la FSU, le SNASUB-FSU participe également activement aux luttes pour la défense des services publics, des salaires et des retraites, contre les suppressions de postes et le recours sans cesse croissant aux emplois précaires. À vos côtés, il revendique la création des postes statutaires pour améliorer les services offerts et les conditions de travail des personnels et lutter contre le stress et la souffrance au travail.

Pour **nos services publics** et la défense de **vos droits** dans les CAP, du 27 novembre au 4 décembre 2014,

VOTEZ ET FAITES VOTER

POUR LES CANDIDAT-E-S DU SNASUB-FSU

Bibliothécaires, nous sommes...

Des agents de catégorie A recrutés au niveau licence...

Malgré le relèvement récent de l'indice terminal de notre corps qui rétablit simplement la parité avec le premier grade des attachés d'administration, notre grille indiciaire, avec un seul grade, reste limitée à l'indice brut 801 (INM 658) au lieu de l'indice brut 966 (INM 783) dont bénéficient les corps « A type » recrutés au même niveau de qualification : une grille indiciaire qualifiée pudiquement de « petit A » !

... ou des « conservateurs low cost » ?

Nous sommes de plus en plus appelés à réaliser les mêmes missions que les conservateurs, à assurer les mêmes responsabilités. Moins coûteux qu'eux pour la masse salariale des établissements, nous sommes de plus en plus souvent recrutés pour les remplacer lorsqu'ils partent en retraite, en particulier dans les grands établissements. Mais nous n'avons ni le même salaire, ni les mêmes perspectives de carrière. Et le nombre de possibilités de promotion en conservateur est dérisoire : 7 pour 397 promouvables en 2013, 6 pour 418 en 2014 ! Nous refusons d'être des « conservateurs low cost », coincés à l'indice sommital de notre corps atypique.

Demandeurs d'une véritable formation initiale et continue

Afin d'assurer les missions liées aux collections, à l'animation, à la formation et à l'encadrement qui nous sont confiées dans nos établissements, nous devons pouvoir bénéficier des formations spécialisées nécessaires.

Les organismes publics doivent proposer une offre de formation continue gratuite afin que nous puissions tous y accéder, quelle que soit la situation géographique et financière de nos établissements.

La formation initiale à l'ENSSIB, même réduite à 6 mois, doit pouvoir s'effectuer dans des conditions financières acceptables, avec des primes et indemnités prenant en compte le coût des trajets et des doubles loyers.

Le SNASUB-FSU revendique :

- le dégel du point d'indice, sa revalorisation et sa réindexation sur les prix ;
- la refonte de l'ensemble de la grille indiciaire de la fonction publique, débutant pour les catégories C à 1700 € net par mois et l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire ;
- la création d'un corps unique en A à trois grades regroupant bibliothécaires, conservateurs et conservateurs généraux qui offrirait aux bibliothécaires de réelles possibilités de carrière ;
- et, dans l'immédiat, une refonte de leur grille indiciaire sur la base du A type ainsi qu'une augmentation des possibilités d'accès au corps des conservateurs ;
- un rythme unique, identique pour tous, d'avancement d'échelon ;
- une gestion transparente des carrières fondée sur des barèmes pour les promotions et les mutations ;
- une formation initiale et continue en adéquation avec la réalité du terrain et les évolutions prévisibles des missions ;
- le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel de la filière bibliothèques.

Le SNASUB-FSU porte haut et fort **la voix des personnels**, les soutient dans les CAP et défend leurs revendications.

VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LES CANDIDAT-E-S DU SNASUB-FSU